



Plan des contraintes

Règlement de zonage 841-2023 - Annexe D

Légende générale

- Cadastre
- Limite municipale
- Hydrographie

Contrainte anthropique :

- Poste d'Hydro-Québec
- Prise d'eau potable desservant plus de 20 personnes
- Rejet d'eau usée municipal
- Site archéologique
- Terrain contaminé non réhabilité
- Ligne de transport électrique
- Contrainte sonore

Aire de protection des sources d'eau souterraine :

- Alimentation
- Bactériologique
- Virologique

Contrainte naturelle :

- Glissement de terrain CARA
- Glissement de terrain MTQ
- Milieu humide
- Milieu naturel

Cotes de crues :

- Zone de faible courant 20-100 ans
- Zone de grand courant 0-20 ans

Modifications	
Date	Numéro du règlement

Dessiné par : Mélissa Lamothe, urb.
Vérifié par : Véronique Montpetit, urb.

Source : MRC de Joliette
Octobre 2023